



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents : MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard (arrivée à 20h26), PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David (arrivée à 21h22), LE NET Karine (arrivée 20h43), LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés : POUILLAUDE Maurice (Pouvoir à M. Gérard STAEL), BOURALY Monique (Pouvoir à Mme Nathalie PICAUD), CAMPS Tristan (Pouvoir à Mme Marie-Christine TALMONT), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme Marie-Pierre PICAUT), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. Pascal ROSELIER).

Le Conseil Municipal a désigné Mme Emilie LORIC, benjamine de la séance, secrétaire de séance, Mesdames Marie-Pierre PICAUT et Nathalie PICAUD assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 21 **Votants** : 27

Vote des Budgets Primitifs 2022 des budgets annexes
(Délibération 2022_04_08_02)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres Ier et II du Code des juridictions financières ;
Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ;
Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2022 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, présente les budgets de l'année 2022 concernant les lotissements communaux de la « Résidence des Poètes », la « Résidence de la Sapinière », la « Résidence de la Sittelle », la « Résidence de la Clé des Champs », ainsi que celui de des « Energies Photovoltaïques de Moréac » qui s'équilibrent en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Mme Marie-Christine TALMONT informe que les budgets annexes des lotissements communaux intègrent les études, les travaux de viabilisation de terrains, d'équipement en éclairage public, ainsi que les ventes de lots. Le budget annexe « Energies photovoltaïques » enregistre les dépenses et recettes prévisionnelles engrangées par la production d'électricité réalisée via les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'accueil de Loisirs.

Budget Résidence des Poètes

I - Budget Résidence des Poètes - Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 111 412,25 €	Recettes = 781,54€
Déficit de fonctionnement = -110 630,71 €	
(Excédent des années antérieures : 59 380,13 €)	
Affectation : Chapitre 002 = -51 250,58 €	

Section Investissement	
Dépenses = 0,00 €	Recettes = 104 586,60 €
Excédent d'investissement = 104 586,60 €	
(Déficit des années antérieures : 104 586,60 €)	
Affectation : Chapitre 001 = 0 €	

II - Budget Résidence des Poètes – Budget primitif 2022 :

(Subvention du Budget principal envisagée de 173 755,58 €) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	173 755,58 €	173 755,58 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	173 755,58 €	173 755,58 €

LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA SAPINIÈRE »

I - Budget Résidence de la Sapinière - Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 461 061,86 €	Recettes = 369 680,85 €
Déficit de fonctionnement = -91 381,01€	
(Déficit des années antérieures : -56 938,20 €)	
Affectation : Chapitre 002 = -148 319,21€	

Section Investissement	
Dépenses = 298 447,05€	Recettes = 331 598,43€
Excédent d'investissement = 33 151,38 €	
(Déficit des années antérieures : -331 598,43 €)	
Affectation : Chapitre 001 = - 298 447,05 €	

II - Budget Résidence de la Sapinière – Budget Primitif 2022 :

(Subvention du Budget principal envisagée de 178 176,24 €) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	540 771,26 €	540 771,26 €
Investissement	646 342,07 €	646 342,07 €
Total	1 187 113,33 €	1 187 113,33 €

LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA SITTELE »**I - Budget Résidence de la Sittelle - Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :**

Section Fonctionnement	
Dépenses = 157 515,13 €	Recettes = 157 830,13 €
Excédent de fonctionnement = 315,00 €	
(Déficit des années antérieures : - 0,00€)	
Affectation : Chapitre 002 = 315,00€	

Section Investissement	
Dépenses = 157 515,13 €	Recettes = 9 910,00 €
Déficit d'investissement = - 147 605,13 €	
(Déficit des années antérieures : - 9 910,00€)	
Affectation : Chapitre 001 = - 157 515,13€	

II - Budget Résidence de la Sittelle – Budget Primitif 2022 :

(Subvention du Budget principal envisagée de 0,00 €) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	197 835,13 €	197 835,13 €
Investissement	355 035,26 €	355 035,26 €
Total	552 870,39 €	552 870,39 €

LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA CLÉ DES CHAMPS »**I - Budget Résidence de « La clé des champs » - Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :**

Section Fonctionnement	
Dépenses = 142 852,25 €	Recettes = 142 852,73€
Excédent de fonctionnement = 0,48 €	
(Déficit des années antérieures : 0,00 €)	
Affectation : Chapitre 002 = 0,48€	

Section Investissement

Dépenses = 142 852,25€

Recettes = 0,00€

Déficit d'investissement = - 142 852,25 €

(Déficit des années antérieures : 0,00 €)

Affectation : Chapitre 001= - 142 852,25 €

II - Budget Résidence de « La clé des champs » - Budget primitif 2022 :

(Subvention du Budget principal envisagée de 0,00 €) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	592 857,73 €	592 857,73 €
Investissement	735 709,50 €	735 709,50 €
Total	1 328 567,23 €	1 328 567,23 €

« ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES DE MOREAC »**I - Budget « Energies Photovoltaïque de Moréac » - Affectation des résultats de clôture de l'année 2021 :****Section Fonctionnement**

Dépenses = €

Recettes = 4 000,00€

Excédent de fonctionnement = 4 000,00€

(Déficit des années antérieures : 0,00 €)

Affectation : Chapitre 002 = 4 000,00€

Section Investissement

Dépenses = 20 257,53 €

Recettes = 25 000,00€

Excédent d'investissement = 4 742,47 €

(Déficit des années antérieures : 0,00 €)

Affectation : Chapitre 001= 4 742,47 €

II - Budget « Energies Photovoltaïque de Moréac » - Budget primitif 2022 :

(Subvention du Budget principal envisagée de 0,00 €) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 666,67 €	6 666,67 €
Investissement	6 409,14 €	6 409,14 €
Total	13 075,81 €	13 075,81 €

Mme Marie-Christine TALMONT interroge les élus sur les points qui nécessiteraient d'éventuels éclaircissements. Suite à la présentation et n'ayant pas de demande, elle propose de passer au vote des budgets annexes, par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- **Approuve les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2021 des budgets annexes présentés ci-dessus,**
- **Approuve et adopte les budgets annexes 2022 présentés ci-dessus**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire



Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le 22/04/2022



ID : 056-215601402-20220408-D2022_04_08_02-DE